

# Faculté de médecine, Université d'Ottawa

## Programme de chaires de recherche clinique

### Appel à propositions 2025-2030

---



La Faculté de médecine a le plaisir d'annoncer l'appel à propositions pour le Programme de chaires de recherche clinique 2025-30. L'objectif du Programme de chaires de recherche clinique est de soutenir l'excellence dans la recherche clinique et la recherche en sciences fondamentales (par l'intermédiaire de clinicien(ne)s effectuant de la recherche en sciences fondamentales) dans le but ultime d'améliorer la santé et/ou les soins aux patients.

#### Chaires de niveau 1 et de niveau 2

Les membres du corps professoral intéressés par les chaires de niveau 1 et de niveau 2 doivent prendre connaissance du mandat et poser leur candidature directement via le portail électronique. Plusieurs changements ont été apportés par rapport au cycle précédent.

#### Chaires de recherche clinique junior

Chaque département peut bénéficier d'une chaire de recherche clinique junior s'il s'engage à fournir les fonds de contrepartie. Il est prévu que les départements organisent un concours interne pour sélectionner leur candidat(e), qui soumettra ensuite une candidature complète via le portail électronique conformément du mandat.

#### Chaires de recherche clinique en cours

Tous les titulaires actuels de chaires de recherche clinique souhaitant effectuer un second mandat doivent soumettre un rapport de progrès dans le cadre de leur dossier de candidature.

#### Inclusivité, diversité, équité, accessibilité et justice sociale (IDEAS)

La Faculté de médecine (Fdm) a donné la priorité à l'inclusion, la diversité, l'équité, l'accessibilité et la justice sociale (IDEAS) dans son [plan stratégique 2025-30](#). À ce titre, le concept IDEAS est pris en compte tout au long de ce processus, notamment par la participation obligatoire à un séminaire IDEAS de la Fdm (c.-à-d. EDI) pour tous les candidat(e)s à une chaire de recherche clinique (un certificat de participation doit être fourni dans le dossier de candidature) et la réalisation d'un sondage d'auto-identification après la soumission. Le mandat décrit ces processus, ainsi que les autres mises à jour qui intègrent IDEAS tout au long des processus de proposition et d'évaluation.

#### Tous les candidat(e)s

En examinant le mandat, veuillez noter spécifiquement : (i) les critères d'éligibilité (et d'exclusion); (ii) le tableau des documents requis, les sections et les limites de mots; et (iii) ainsi que la divulgation requise sur l'utilisation de l'IA générative (via le portail de soumission). Nous avons créé des modèles pour la proposition et le rapport de progrès (chaires actuelles uniquement) que nous vous demandons d'utiliser. Veuillez utiliser le Bio Sketch des IRSC pour la partie CV du dossier de candidature. Il est obligatoire de respecter le format de désignation des documents (voir le deuxième tableau du cahier des charges) afin de s'assurer qu'ils sont correctement liés à votre demande.

**Ouverture de l'appel à candidatures** : 14 février 2025

**Date limite de dépôt des candidatures** : 14 avril 2025, à 23h59 ET

**Notifications aux candidat(e)s** : Juin 2025

**Date de début** : 1er juillet 2025

**Modèles de documents** à télécharger.

**Questions**: [jartz2@uottawa.ca](mailto:jartz2@uottawa.ca)

**Portail de soumission** : <https://www.surveymonkey.ca/r/2025FoMCRC>

# Faculté de médecine, Université d'Ottawa

## Programme de chaires de recherche clinique

### Mandat 2025-2030



#### 1. Principes généraux

Objectif du programme : Soutenir l'excellence dans la recherche clinique et fondamentale (par l'intermédiaire de clinicien(ne)s effectuant de la recherche fondamentale) dans le but ultime d'améliorer la santé et/ou les soins aux patients.

- 1.1. **Source de financement** : Faculté de médecine (Fdm), Centre de l'Université d'Ottawa et Institut(s) de recherche : 30%
- 1.2. **Source de financement complémentaire** : Départements cliniques de la Fdm : 70%.
- 1.3. **Crédits d'impôts** : Le bailleur de fonds peut demander un crédit d'impôt à l'investissement (20-35%).
- 1.4. **Administration du fonds** : Services financiers, Fdm, uOttawa
- 1.5. **Exigences** : Doit être admissible au [Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique](#) et le développement expérimental (RS&DE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

#### 2. Éligibilité des candidat(e)s aux chaires

Le(La) candidat(e) doit être un(e) médecin (MD ou équivalent) et occuper un poste principal dans un département clinique de la Fdm de l'Université d'Ottawa. Les candidat(e)s ne peuvent pas être membres de l'équipe de la haute direction (SLT) de la Fdm, du Comité de recherche de la Fdm (FMRC) ou titulaires d'une chaire de recherche du Canada.

- Les candidats doivent également contacter leur IR affilié respectif pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences supplémentaires.

	Junior	Niveau 2	Niveau 1
<b>Montant</b>	\$80k/an	\$100k/an	\$200k/an
<b>Durée du contrat</b>	5 ans	5 ans	5 ans
<b>Total</b>	\$400k	\$500k	\$1M
<b>Nombre de demandes disponibles</b>	12	A déterminer	A déterminer
<b>Demandes</b>	1/dépt	Illimité	Illimité
<b>Contributions annuelles</b>			
• <b>Département clinique</b>	\$55k/an	\$70k/an	\$140k/an
• <b>Fdm, IRs de l'uOttawa,</b>	\$25k/an	\$30k/an	\$60k/an
<b>Éligibilité</b>			
<b>Nomination</b>	Première nomination d'un professeur après le 30 juin 2020*	Plus de 5 ans, depuis le premier poste de professeur	Plus de 10 ans, depuis le premier poste de professeur**
	<i>*Certaines interruptions de carrière peuvent prolonger l'éligibilité des juniors de 2x le temps pris, comme les congés parentaux ou médicaux, mais pas les congés sabbatiques académiques.</i>		
	<i>** Les anciennes chaires distinguées ne sont pas éligibles</i>		
<b>Conditions</b>			
	1 trimestre seulement	2 trimestres maximum <sup>#</sup>	2 trimestres maximum <sup>#</sup>
		<sup>#</sup> Ces termes ne doivent pas nécessairement être séquentiels.	

### 3. Utilisation des fonds

- 3.1. Ce programme est destiné à fournir une aide salariale aux candidat(e)s pour du temps de recherche protégé.
- 3.2. Le candidat(e) doit présenter un bilan de ses réalisations en matière de recherche correspondant au niveau de la chaire.
- 3.3. Le candidat(e) doit avoir le soutien de son département et de son IR pour allouer un temps protégé approprié à la conduite de la recherche proposée.
- 3.4. Les fonds de contrepartie du département doivent être de nouveaux fonds, qui ne sont pas actuellement en fiducie sur leur(s) compte(s) UMRP.

### 4. Procédures financières

- 4.1. Pour les candidat(e)s retenu(e)s, les fonds de contrepartie du département doivent être transmis au Fdm dans les 30 jours suivant la date de début de la chaire.
- 4.2. Ce n'est qu'une fois que les fonds de contrepartie du département ont été déposés dans le Fonds du PCRC de l'Université d'Ottawa qu'un centre de coûts sera établi au sein de l'Institut ou transféré à un établissement affilié à la suite d'une entente formelle.
- 4.3. Un rapport financier annuel sera envoyé à l'équipe de gestion.
- 4.4. À la fin de la période de subvention, les fonds non dépensés seront retournés au Fonds du PCRC de l'Université d'Ottawa, tandis que les dépenses excédentaires seront à la charge du chercheur(e).

### 5. Lignes directrices pour le financement des chaires en cours (à l'exception des chaires de recherche du Canada)

- 5.1. Toute personne titulaire d'une chaire en cours peut également être éligible à une chaire de recherche clinique de la Fdm et sera invitée à divulguer les détails de son arrangement actuel. L'évaluation se fera au cas par cas, mais les lignes directrices suivantes seront prises en compte :
  - Le soutien actuel de la chaire peut être considéré comme une partie des fonds de contrepartie de l'IR et/ou du département clinique (en fonction des conditions de la chaire et de la source de financement).
  - En fonction de ces valeurs, des fonds de contrepartie supplémentaires peuvent être nécessaires pour s'aligner sur la valeur totale de la chaire de recherche clinique demandée.
  - La Fdm peut apporter des fonds jusqu'à l'équivalent de sa contribution à d'autres chaires de recherche clinique du même niveau.
  - La valeur de la nouvelle chaire combinée ne peut dépasser les valeurs définies dans le programme de chaires de recherche clinique (et la chaire initiale doit être supprimée).
  - Il peut y avoir des variations dans les arrangements en fonction des conditions et de la date d'expiration des programmes (qui peuvent varier d'une année à l'autre).
  - Le nom de la chaire peut être modifié pour mentionner tous les bailleurs de fonds, par exemple : Chaire de recherche clinique de niveau 1 en ABC, généreusement soutenue par la Fondation XYZ, le Département de JKL, l'Institut de recherche FGH et la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa.
- 5.2. En ce qui concerne le processus, les candidat(e)s à une chaire de recherche clinique devront indiquer dans le portail de soumission : le nom de la chaire, sa valeur, le bailleur de fonds, les dates, l'objectif de la chaire (par exemple, temps protégé pour la recherche, temps protégé pour le rôle administratif, fonds pour les projets/équipes de recherche, autre).

## 6. Applications

- 6.1. Les candidatures seront notées et classées, de sorte que les financements seront attribués sur une base concurrentielle, sauf pour les chaires de recherche clinique junior.
- **Pour les chaires de recherche clinique junior**, une seule candidature sera acceptée par département clinique. Chaque candidature sera évaluée afin de s'assurer qu'elle répond aux normes du programme.
  - Les départements doivent gérer leurs propres procédures internes de mise en concurrence, en respectant les meilleures pratiques en matière de transparence, de responsabilité et d'IDEAS (par exemple, vous pouvez vous référer au [plan d'action IDEAS du BR](#)).
- 6.2. Toutes les candidatures doivent être accompagnées **d'une lettre du directeur ou de la directrice du département clinique**.
- La lettre de soutien doit engager les fonds de contrepartie de 140 000 \$/an pour les candidat(e)s de niveau 1, 70 000 \$/an pour les candidat(e)s de niveau 2 et 55 000 \$/an pour les candidat(e)s juniors, pour une durée de 5 ans.
- 6.3. Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de l'IR.
- La lettre de soutien de l'IR doit confirmer son soutien au candidat ou à la candidate et sa volonté de contribuer financièrement à la chaire, si elle est financée.
- 6.4. Les candidat(e)s doivent suivre l'une des **sessions IDEAS (EDI)** proposées ou approuvées par le Fdm et télécharger le(s) certificat(s) de participation correspondant(s) en tant que document requis.
- Les détails sur les sessions à venir et approuvées sont disponibles sur la page [Ressources pour les chercheurs RO](#).
  - Le fait de compléter les [trois modules SGBA+ des IRSC](#) équivaut à assister à une seule session IDEAS de la Fdm.
  - Les candidat(e)s qui ne sont pas en mesure d'assister à une session IDEAS avant la soumission de la demande peuvent se voir accorder une prolongation pour assister à une session IDEAS ultérieure, uniquement jusqu'à la réunion du comité d'examen de la chaire de recherche clinique. Indiquer l'intention sur le portail de soumission.
- 6.5. Un **dossier de candidature complet comprend chacun des documents figurant dans le tableau ci-dessous**, qui seront soumis via le portail de soumission en ligne : [Portail de soumission de la Chaire de recherche clinique de la Faculté de médecine](#).
- Utilisez les [modèles fournis](#). Veuillez convertir chaque document au format PDF avant de le télécharger.
  - La **CONVENTION SUR LES NOMS DE FICHIERS DOIT ÊTRE RESPECTÉE** afin que les fichiers soient correctement attribués aux candidat(e)s.

Dossier de candidature	
Informations générales	<p>Préparez les éléments suivants lors de la soumission (il n'y a pas de fonction « enregistrer » sur le portail de soumission) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Type de chaire</b> : Junior, Niveau 2, Niveau 1</li><li>• <b>Titre proposé</b> pour la chaire de recherche (caractères : 60 [EN], 75 [FR])</li><li>• <b>Résumé</b> (mots : 100 [EN] / 120 [FR] ; copier-coller du document de proposition)</li><li>• <b>Domaine de recherche</b> : Clinique, translationnelle, AQ, éducation, fondamentale (case à cocher)</li><li>• <b>Domaine(s) de recherche prioritaire(s)</b> (case à cocher)</li><li>• <b>Institut et hôpital</b> de recherche primaire</li><li>• <b>Département</b> et division cliniques</li><li>• <b>Informations sur les autres chaires occupées</b> (le cas échéant)</li><li>• Être prêt à divulguer si / comment l'<b>IA générative</b> a été utilisée dans la préparation des documents.</li></ul>

Documents	Instructions
<b>Modèles de documents</b>	Veillez télécharger <a href="#">ces modèles</a> pour vos documents.
<b>Certificat de participation IDEAS</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_IDEAS <ul style="list-style-type: none"> <li>Voici la liste des <a href="#">prochains séminaires approuvés</a>.</li> </ul>
<b>Bio Sketch</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_BioSketch <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisez le format Bio Sketch des IRSC.</li> </ul>
<b>Proposition</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_Proposition <ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé : 100 [EN] / 120 [FR] mots</li> <li>Proposition : 2500 [EN] /3000 [FR] mots</li> <li>Références (pas de limite)</li> </ul> <b>Les sections de la proposition comprennent :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé analytique</li> <li>Proposition de recherche</li> <li>Méthodes</li> <li>Engagement (y compris SPOR)</li> <li>Communication des résultats</li> <li>Développement du PHQ</li> <li>Environnement de la recherche : Ressources du département / de l'institut permettant la réussite du projet</li> <li>EDIA et SGBA+, tout au long du projet le cas échéant</li> </ul>
<b>Lettres de soutien du département clinique</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_LdSDept <ul style="list-style-type: none"> <li>De la part du <b>directeur ou de la directrice du département clinique</b>, s'engageant à un soutien de 5 ans (financement et temps de recherche protégé) tel que spécifié pour le niveau de la chaire.</li> </ul>
<b>Lettres de soutien de l'IR</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_LdSDept <ul style="list-style-type: none"> <li>De la part de l'IR, s'engageant à un soutien de 5 ans, conformément au niveau de la chaire.</li> </ul>
<b>Obligatoire pour toutes les chaires actuelles</b>	
<b>Rapport de performance en deux parties des présidents actuels</b>	<b>Nom du fichier</b> : Nom_Prénom_2PartPerformanceReport 1. Rapport de performance du président actuel : 1000 [EN] /1200 [FR] 2. Liste des subventions, publications, PHQ directement liées à la chaire actuelle (illimité)
<b>Enquête d'auto-identification post-soumission (voir section 6.7 IDEAS ci-dessous)</b>	

6.6. Toutes les chaires de recherche clinique en cours doivent remplir le rapport de progrès en deux parties ([voir modèle](#)), qui comprend :

- Partie 1 : résumé (100 mots [EN] et 120 mots [FR]) et description du programme de recherche (1000 mots [EN] et 1200 mots [FR]) avec des sections pour les réalisations, l'impact, l'engagement et la communication des résultats.
- Partie 2 : trois tableaux pour les subventions, les publications (via une exportation de PubMed) et le nombre de personnes hautement qualifiées formées. Il n'y a pas de limite de mots ou de pages pour la partie 2.
- En utilisant le modèle fourni, les candidat(e)s disposeront de toutes les sections et de tous les tableaux requis pour les deux parties.

6.7. IDEAS : Enquête d'auto-identification post-soumission

- Tous les candidat(e)s doivent répondre à l'enquête confidentielle d'auto-identification pour pouvoir bénéficier d'une chaire. Des options « préférer ne pas répondre » sont disponibles tout au long de l'enquête.
- Après la date limite de soumission, tous les candidat(e)s recevront un numéro de suivi pour répondre à l'enquête.

- Ce numéro servira à déterminer si l'enquête d'auto-identification a été remplie et ne permettra pas de relier directement les informations à un candidat(e).
  - Seul un administrateur du programme (au bureau de la recherche, Fdm) aura accès aux données d'auto-identification.
  - Les données resteront masquées (par le biais d'un numéro de suivi) afin d'indiquer uniquement si l'individu appartient globalement à un groupe méritant l'équité ou non.
  - Pour savoir comment ces informations seront utilisées, reportez-vous à la section **7.4 « Éliminer les obstacles »** ci-dessous.
- 6.8. Les projets axés [sur les domaines actuels et émergents de priorité stratégique](#) seront privilégiés, notamment :
- Le cerveau et l'esprit (force de la Fdm)
  - Infection, immunité et inflammation (force de la Fdm)
  - Biologie cardiovasculaire et vasculaire (force de la Fdm)
  - Épidémiologie, santé publique, formation médicale innovante, recherche visant à modifier la pratique (force de la Fdm)
  - Recherche clinique et translationnelle (initiative transversale)
  - Biologie des systèmes, génétique et mécanismes des maladies (initiative transversale)
  - Médecine régénérative et thérapeutiques innovantes (initiative transversale)
  - IA (priorités émergentes)
  - Recherche et éducation en matière de santé autochtone (priorités émergentes)

## 7. Processus d'examen

- 7.1. Toutes les candidatures seront examinées en interne par l'équipe d'évaluation de la chaire de recherche clinique Fdm. Des délégués font partie du comité, si nécessaire, afin de garantir la diversité des races, des sexes et des étapes de la carrière. Les personnes suivantes seront invitées à participer à l'évaluation :
- Vice-doyen aux affaires professorales
  - Un représentant de chaque IR (6)
  - Tous les directeurs ou les directrices de départements cliniques (1)
  - 2x Délégués départementaux supplémentaires choisis par les directeurs ou les directrices de départements (24)
- 7.2. Les notes attribuées par ces évaluateurs seront présentées au comité d'évaluation (composée du vice-doyen à la recherche [président], du vice-doyen aux affaires professorales, du représentant ou de la représentante du VRRRI, des représentants des IRs [6] et des directeur(e)s de département [12]), qui fera des recommandations à l'ELT pour approbation.
- 7.3. Les critères de financement sont les suivants :
- Excellence globale de la proposition
  - Évaluation de l'impact sur la santé et/ou les soins aux patients (au niveau local, national ou international)
  - Méthodes et faisabilité
  - Durabilité du programme de recherche
  - Prise en compte des principes IDEAS (y compris SGBA+ le cas échéant) tout au long du projet
  - Engagement des patients et des partenaires, le cas échéant
  - Développement du PHQ
  - Évaluation du soutien du département et de l'IR pour atteindre les objectifs
  - Réalisations antérieures du candidat(e) par rapport au type de chaire

- Pertinence du projet par rapport aux priorités stratégiques
- 7.4. **Supprimer les obstacles** : Conformément aux [annonces des IRSC](#), la Fdm envisagera des mesures de péréquation pour promouvoir l'équité parmi les candidat(e)s. Ces mesures permettront de s'assurer que la proportion de chaires attribuées à des candidat(e)s qui s'identifient comme un groupe méritant l'équité est au moins égale à la proportion de demandes reçues de ces groupes, dans l'ensemble. Aucun groupe spécifique ne sera identifié, car le nombre de candidat(e)s est relativement faible. Cette initiative vise à remédier aux disparités observées dans les taux de réussite des financements et à favoriser un environnement de recherche inclusif.
- 7.5. Les décisions approuvées par le comité d'évaluation sont définitives. Il n'y a pas de procédure d'appel.

## 8. Après l'attribution - Rapports

- 8.1. Tous les candidat(e)s retenu(e)s devront soumettre un rapport d'avancement à mi-parcours couvrant les activités du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028. Ce rapport doit être remis au plus tard le 15 septembre 2028.
- 8.2. Un rapport final couvrira la dernière partie du mandat, du 1er juillet 2028 au 30 juin 2030, et devra être remis le 15 septembre 2030.
- 8.3. Ce rapport sera analogue au rapport de progrès en deux parties décrit dans le présent document.
- 8.4. En outre, les candidat(e)s retenus devront suivre une **nouvelle** formation IDEAS (voir 6.4 pour les formations approuvées) et soumettre le(s) certificat(s) de participation avec leur rapport de progrès.

### Suivi du document

Date	Des détails
<b>14 février 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme ; publication du cahier des charges</li> </ul>
<b>March 7, 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout des <b>lignes directrices pour le financement des titulaires d'une chaire en cours</b> (à l'exclusion des chaires de recherche du Canada) (section 5)</li> <li>• Ajout de la <b>lettre de soutien de l'IR</b> (section 6)</li> <li>• Modification mineure de <b>l'équipe et du comité d'évaluation</b> (section 7)</li> <li>• <b>Rapports post-bourses</b> mis à jour pour inclure uniquement les rapports à mi-parcours et les rapports finaux (section 8)</li> <li>• Le <b>rapport de progrès</b> remplace le rapport de performance.</li> </ul>